

SEN-031 20/21 Ordinateur Portable (Volet 1) et/ou Périphériques Informatiques (Volet2)

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES EXIGENCES (RÉVISÉ)

1. Besoin

Acheter des Ordinateurs portables HP (volet 1) et des périphériques informatiques sélectionnés (volet 2).

2. Objectif

Établir une ou plusieurs conventions d'offre à commandes pour l'achat des Ordinateurs portables HP (volet 1) et des périphériques informatiques sélectionnés (volet 2) pour une période de trois (3) ans et des deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune pour fournir de l'équipement technologique au Sénat.

Le fournisseur doit conserver un inventaire minimal dans son entrepôt afin de répondre aux besoins du Sénat dans les délais de livraison indiqués.

3. Contexte

Chaque année, la Direction des services d'information (DSI) doit acheter des ordinateurs portables afin de remplacer ceux qui sont rendus à la fin de leur cycle de vie utile, et de fournir de l'équipement aux nouveaux employés du Sénat. Ces offres à commandes aideront la DSI à fournir l'équipement de technologie de l'information (TI) aux sénateurs et aux employés du Sénat régulièrement et rapidement.

Plus précisément, la DSI veut acheter des ordinateurs portables ainsi qu'une variété de périphériques (moniteurs, souris, claviers, haut-parleurs, casques d'écoute, etc.) pour compléter les postes de travail et répondre aux besoins opérationnels du Sénat.

Les garanties visant l'équipement doivent commencer après la livraison des marchandises au Sénat.

4. Portée des services

Le tableau ci-dessous comprend les prévisions relatives aux achats des ordinateurs portables et de périphériques pour le Sénat au cours des trois (3) années de la convention d'offre à commandes et des deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune, en fonction des achats effectués au cours des dernières années et du cycle de vie de l'équipement.

ÉQUIPEMENT	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	PÉRIODES D'OPTION D'UN AN
Ordinateurs portables	260	275	275	290
Sous-total – Ordinateurs portables	260	275	275	290

Moniteurs	107	107	107	107
Claviers, souris, haut-parleurs, casques d'écoute sans fil	305	305	305	305
Casques d'écoute munis d'un microphone sur perche	130	200	200	200
Sous-total – périphériques	542	612	612	612

L'effectif actuel du Sénat compte environ 750 employés et 105 sénateurs. Comme le Sénat poursuit sa démarche visant à assurer la mobilité de son effectif, selon nos prévisions, le Sénat achètera environ 810 ordinateurs portables au cours des 3 prochaines années. Nous prévoyons également qu'il faudra remplacer environ 321 moniteurs et 1 375 autres périphériques.

5. Spécifications et exigences

5.1 Volet 1 – Ordinateur Portables HP

a. Ordinateur portables HP Elitebook X360 G6

Cet ordinateur portable respectera ou dépassera les spécifications minimales énoncées dans la présente section pour ce type de système informatique.

Point	Description de l'exigence
1.	PROCESSEUR STANDARD Intel Core i5-8265U
2.	CPU Intel Kaby Lake Capacité Intel vPro
3.	MÉMOIRE 16 Go de mémoire vive Possibilité d'augmenter la mémoire vive à 32 Go (Supprimé comme indiqué à la question 5 de Questions et Réponses n° 1)
4.	STOCKAGE INTERNE Disque SSD 256 Go
5.	CARTE GRAPHIQUE Carte graphique Intel HD 620 Il y aura un (1) port vidéo numérique (p. ex. DisplayPort).
6.	CAPACITÉ D’AFFICHAGE SANS FIL Tous les systèmes informatiques prendront en charge une capacité d’affichage à distance sur des dispositifs d’affichage périphériques (c.-à-d. Miracast). Tous les systèmes informatiques présenteront les caractéristiques suivantes pour prendre en charge Miracast sur Windows 10 : pilotes graphiques Windows Display Driver Model (WDDM) 1,3 prenant en charge Miracast; pilote Wi-Fi Network Driver Interface Specification (NDIS) 6,3 ou plus récent.

Point	Description de l'exigence
7.	BIOS Compatible avec l'UEFI Outil d'interface de gestion de bureau flash nécessaire
8.	CAMÉRA WEB INTÉGRÉE Caméra Web HD 720P intégrée à trois micros
9.	RÉSEAU LAN CÂBLÉ Connectivité Ethernet LAN Tous les systèmes informatiques prendront en charge wake-on-LAN et la technologie de démarrage réseau
10.	CONNECTIVITÉ LAN SANS FIL Normes 802.11 n/a/c
11.	INTERCONNEXION DE DONNÉES SANS FIL Bluetooth 5.0
12.	SYSTÈME D'EXPLOITATION En français ou en anglais, selon le système commandé Windows 10 OEM professionnel 64 bits
13.	LOGICIEL DE REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME Une (1) copie maîtresse du support de récupération des paramètres d'usine permettant de rétablir les paramètres d'usines initiaux du logiciel de l'appareil à partir d'une source téléchargeable, d'une clé USB ou d'un DVD; aucun exemplaire physique ne sera inclus dans l'emballage.
14.	PILOTES Tous les pilotes et les logiciels du système informatique seront accessibles pour Windows 10 pendant toute la durée de la garantie du système informatique.
15.	CONNECTIVITÉ Deux (2) ports USB (USB 3.0 ou 3.1) Fiche audio (c.-à-d. microphone et casque d'écoute)
16.	AFFICHAGE INTÉGRÉ Écran tactile de 17,14 po Résolution minimale : 1920 x 1080
17.	STATION D'ACCUEIL Station d'accueil ou duplificateurs de ports à alimentation dédiée Il y aura deux (2) ports vidéo numériques (p. ex. DisplayPort, HDMI). Interface Ethernet LAN câblée Concentrateur USB intégré comportant 4 ports descendants Fiche audio (c.-à-d. microphone et casque d'écoute)
18.	SYSTÈME DE VERROUILLAGE PHYSIQUE Un point d'attache pour un dispositif de sécurité renforcée qui permettra d'avoir un cadenas ou un système de sécurité avec câble afin d'attacher le système informatique à un endroit donné.
19.	CLAVIER Clavier en anglais ou en français canadien
20.	CONCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LIMITES D'ESSAI Tous les ordinateurs portatifs fournis conformément à l'entente-cadre respecteront les normes militaires.

Point	Description de l'exigence
21.	POIDS (maximal) Le poids de l'ordinateur portable, y compris la batterie, sera inférieur à 2,3 kg ou 5 lb.
22.	ALIMENTATION L'alimentation sera suffisante pour alimenter tous les composants installés en usine.
23.	GARANTIE Garantie du fabricant de 3 ans

b. Options de l'ordinateur portables

Point	Description de l'exigence
1.	MÉMOIRE AMÉLIORÉE – 32 GO 32 Go de mémoire vive (Supprimé comme indiqué à la question 5 de Questions et Réponses n ° 1)
2.	STATIONS D'ACCUEIL 5TW10AA#ABA Station d'accueil ou réplicateur de ports avec alimentation dédiée Il y aura deux (2) sorties vidéo numériques (par exemple DisplayPort, HDMI) Interface LAN Ethernet filaire Hub USB intégré avec 4 ports en aval Prise (s) audio (c.-à-d. Microphone et casque)
3.	CADENAS Cadenas permettant d'attacher l'appareil à un endroit donné compatible avec la fente de sécurité physique précisée
4.	GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE Garantie standard d'un an
5.	SAC POUR ORDINATEUR PORTATABLE Sac standard de transport de l'ordinateur portable et des périphériques Sac à dos facultatif, en remplacement du sac standard
6.	CÂBLE EXTERNE USB-C à RJ-45 (câble Ethernet) Adaptateur USB-C à RJ-45

5.2 Volet 2 – Périphériques

Point	Description de l'exigence
1.	CLAVIER Kensington prenant en charge le français et l'anglais canadiens Interface USB
2.	SOURIS Souris optique USB avec roulette de défilement Souris Sculpt comfort Bluetooth
3.	Casques d'écoute SENNHEISER SC165 USB – double face
4.	Haut-parleurs Creative Pebble 2.0

Point	Description de l'exigence
5.	<p>Spécifications d'affichage minimales standard de 24 pouces AFFICHAGE STANDARD – 24 PO Écran de 24 po FORMAT D'IMAGE 16:9 1920 x 1080 60 Hz PERFORMANCE DE L'ÉCRAN Rapport de contraste : 700:1 Luminosité : 200 cd/m² Temps de réponse (moyen) : 12 ms CONNECTIVITÉ DU DISPOSITIF D'AFFICHAGE Pour assurer la connectivité aux systèmes informatiques, le dispositif d'affichage doit comprendre un port DisplayPort et un port HDMI. AUTRES CARACTÉRISTIQUES D'AFFICHAGE Adapté au support de montage VESA Orientation portrait et paysage (fonction de pivot de l'écran) Les paramètres du menu affichés à l'écran doivent être configurables en français ou en anglais. Pied ajustable en hauteur, écran inclinable et pivotant Un câble DisplayPort sera inclus avec le dispositif d'affichage.</p>
6.	<p>Spécifications d'affichage minimales standard de 24 pouces AFFICHAGE STANDARD – 24 PO Écran de 24 po FORMAT D'IMAGE 16:10 1920 x 1080 60 Hz PERFORMANCE DE L'ÉCRAN Rapport de contraste : 700:1 Luminosité : 200 cd/m² Temps de réponse (moyen) : 12 ms CONNECTIVITÉ DU DISPOSITIF D'AFFICHAGE Pour assurer la connectivité aux systèmes informatiques, le dispositif d'affichage doit comprendre un port DisplayPort et un port HDMI. AUTRES CARACTÉRISTIQUES D'AFFICHAGE Adapté au support de montage VESA Orientation portrait et paysage (fonction de pivot de l'écran) Les paramètres du menu affichés à l'écran doivent être configurables en français ou en anglais. Pied ajustable en hauteur, écran inclinable et pivotant Un câble DisplayPort sera inclus avec le dispositif d'affichage.</p>

6. Exigences relatives aux systèmes et aux périphériques informatiques

Tous les systèmes informatiques et les périphériques doivent être de série. Le produit doit être composé d'équipements standards ne nécessitant aucun travail de recherche ou de développement

supplémentaire, il doit être en production actuellement et être conforme à la version actuelle de la spécification ou du numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine applicable.

Les systèmes informatiques et les périphériques doivent tous être neufs, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être reconditionnés. Ils doivent aussi provenir du fabricant d'origine. Les pièces fournies par le soumissionnaire pour les services d'entretien doivent toutes être neuves ou de qualité égale, et être conformes à la version actuelle de la spécification ou du numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine applicable.

Les instructions de fonctionnement et de sécurité doivent être fournies en français et en anglais, et être accessibles à partir d'une source téléchargeable; aucun document imprimé ne sera inclus dans l'emballage.

7. Création d'images pour les ordinateurs portables

Le Sénat peut demander la création d'images des ordinateurs portables en fonction d'une image qu'il fournira aux soumissionnaires retenus. Les détails, y compris l'incidence sur les livraisons, seront mis au point avec les soumissionnaires retenus.

8. Livraison

Toutes les livraisons seront faites au Sénat du Canada, au 2303 Stevenage Drive, Ottawa (Ontario) K1G 3W1, pendant les heures de travail (7 h à 15 h, heure locale) des jours ouvrables. Le Sénat n'acceptera pas les livraisons faites à l'extérieur des heures permises, sauf s'il en a été convenu autrement. Les livraisons seront faites destination FAB. Le fournisseur est seul responsable de l'état des articles jusqu'à leur débarquement au lieu de livraison.

Les produits doivent être emballés adéquatement pour être livrés en bon état. Le bordereau de marchandises doit contenir les informations suivantes :

- le numéro du bon de commande du Sénat;
- la quantité;
- une description détaillée du produit (c.-à-d. ordinateur portable);
- le nombre d'articles commandés et expédiés;
- le nombre d'articles qui n'ont pas été expédiés ou qui sont en retard.

Les livraisons peuvent être effectuées au moyen des véhicules du fournisseur ou par l'entremise d'une entreprise de transport réputée permettant d'effectuer le suivi des envois.

Le soumissionnaire convient que la totalité des ordinateurs portables et périphériques sera livrée au Sénat dans les jours ouvrables indiqués, en fonction des quantités inscrites sur le bon de commande. Le délai de livraison commence à courir dès que le soumissionnaire reçoit un bon de commande.

- o 1-10 unités : 5 jours ouvrables
- o 11-25 unités : 10 jours ouvrables
- o 26-50 unités : 20 jours ouvrables
- o 51 unités et plus : délai à négocier

Lorsque le soumissionnaire n'est pas en mesure de respecter les délais de livraison, il doit en aviser le Sénat dans les deux (2) jours ouvrables.

9. Stock de sécurité

Le soumissionnaire doit garder un stock de sécurité d'au moins dix (10) exemplaires de chacun des articles énumérés ci-dessus. Ces articles doivent être mis à la disposition du Sénat, au besoin.

10. Réunions

Des réunions virtuelles seront tenues d'un commun accord pour discuter de la feuille de route des produits, des nouveaux produits, des problèmes et des solutions.

11. Retour d'articles

Le Sénat ne paiera rien pour les articles retournés. Aucuns frais ne seront facturés pour la livraison des articles de remplacement.

12. Livraison de produits endommagés ou défectueux

Les produits ne seront pas acceptés à la livraison dans les situations suivantes :

- les produits ou l'emballage des produits sont défectueux (p. ex. ils sont brisés ou endommagés);
- les produits ou l'emballage des produits livrés ne sont pas tels qu'ils ont été convenus;
- les produits ont été remplacés sans l'approbation préalable du Sénat.

Le fournisseur sera responsable de tous les frais d'expédition applicables au retour et au remplacement de tout produit défectueux ou endommagé livré au Sénat. Le Sénat ne sera pas responsable des frais de reconstitution des stocks découlant de la livraison de produits endommagés ou défectueux.

13. Commandes en retard

Les commandes en retard devraient être confirmées au moment de la confirmation de la commande, et une date de livraison estimative devrait être donnée. Le Sénat aura la possibilité d'annuler ou de conserver les commandes en retard.

14. Produits abandonnés

Le fournisseur doit transmettre un avis écrit au chargé de projet du Sénat dès qu'il apprend qu'un produit est abandonné, et il doit fournir des renseignements sur un produit de remplacement recommandé.

15. Garantie du produit

Tous les produits doivent être garantis, entre autres, contre les pièces défectueuses et les défauts de fabrication à partir de la date à laquelle le Sénat les a reçus.

Le fournisseur est responsable de s'occuper de l'échange d'un produit au nom du fabricant lorsque la garantie du fabricant s'applique. Le Sénat ne paiera aucun frais d'expédition pour l'échange de produits couverts par une garantie.

16. Rappel de produits

Le fournisseur doit aviser le Sénat de tout produit défectueux faisant l'objet d'un rappel du fabricant ou de tout organisme d'élaboration de normes (p. ex. Association canadienne de normalisation), dès qu'il en est informé.

Peu importe la nature du rappel, le fournisseur sera responsable de tous les frais d'expédition applicables au retour des articles faisant l'objet d'un rappel. Le fournisseur sera également responsable du remplacement des articles faisant l'objet d'un rappel.

17. Considérations environnementales

Le fournisseur devra tenir le Sénat informé des produits, des nouvelles technologies et des initiatives écologiques. Le fournisseur avisera le Sénat de la disponibilité de produits, de nouvelles technologies et d'initiatives écologiques.

18. Produits et services supplémentaires optionnels

Le Sénat du Canada se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des articles pendant toute la durée de la convention d'offre à commandes subséquente.

19. Soutien à la clientèle

Le fournisseur doit offrir un soutien à la clientèle efficace respectant entre autres les exigences suivantes :

- un gestionnaire de compte bilingue doit être affecté au Sénat afin de répondre aux besoins de celui-ci par la fourniture d'un soutien administratif quotidien et permanent;
- la transmission d'une réponse rapide aux demandes, à savoir la transmission d'une réponse le jour ouvrable suivant pour les demandes de renseignements, les demandes de document et la résolution de problèmes;
- l'accès facile au fournisseur (c.-à-d. par téléphone à un numéro sans frais, par courriel, par message vocal et par télécopieur);
- l'établissement d'un programme de communication permanent avec le Sénat (p. ex. nouveaux produits et nouvelles initiatives, produits de remplacement, produits abandonnés);
- la transmission d'un avis écrit au Sénat pour toute interruption prévue ayant une incidence sur les services;
- la participation à des séances de travail, selon ce qui a été convenu avec le Sénat.

20. Portail de services

Un portail de services peut être mis à la disposition du Sénat, s'il y a lieu, pour effectuer la gestion des services comme :

- la transmission de renseignements sur les billets de demande de service (c.-à-d. commande, demande de remplacement anticipé, demande de retour au dépôt);
- des détails sur l'expédition (c.-à-d. numéro de compte du matériel réparable, numéro de suivi des envois par service de messagerie) et état des bons de travail.

21. Inspection et assurance de la qualité

Le Sénat inspectera les articles au moment de la livraison afin de contrôler leur qualité et de s'assurer que les produits reçus sont conformes aux exigences énoncées.

Le fournisseur sera informé rapidement du rejet des articles livrés, et ceux-ci seront retournés aux frais du fournisseur.

22. Produits de remplacement

Le fournisseur doit donner au chargé de projet du Sénat un préavis écrit de trente (30) jours s'il propose de modifier les produits décrits dans la convention d'offre à commandes. Ce préavis doit contenir une description ou un échantillon du produit de remplacement proposé, aux fins d'évaluation par le Sénat. Le chargé de projet pourra alors accepter le produit de remplacement proposé ou demander au fournisseur de lui soumettre d'autres articles de remplacement.

Le Sénat peut demander des échantillons pour valider la qualité ou les autres propriétés des produits de remplacement proposés.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (RÉVISÉ)

Les prix des produits indiqués ci-dessous doivent demeurer en vigueur pendant la période initiale de trois ans de la convention d'offre à commandes. Le fournisseur doit faire profiter le Sénat du Canada de toute réduction ou économie de coûts dont il bénéficie. Le fournisseur doit aviser le Sénat dès qu'il prend connaissance de cette économie.

Le coût doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de livraison, etc.

REMARQUE: Les soumissionnaires doivent fournir des prix tout compris pour les articles de chacun des volets sélectionnés au critère O1.

Les prix doivent tenir compte de toutes les exigences figurant dans la DOC.

Toutes les taxes applicables sont exclues.

Pour obtenir des détails sur chaque article aux fins d'établissement des prix, se reporter à l'Énoncé des besoins.

Volet 1 – Ordinateur Portable HP					
		Coût unitaire			
N°	Volet 1 – Ordinateurs Portables HP	Première année	Deuxième année	Troisième année	
1.	Ordinateur portable HP Elitebook X360 G6, tel que décrit dans l'Énoncé des besoins				
Options de l'ordinateur portatif					
2.	Mémoire améliorée — 32 Go de mémoire vive (Supprimé comme indiqué à la question 5 de Questions et Réponses n ° 1)				
3.	Options relatives aux stations d'accueil				
4.	Cadenas				
5.	Garantie supplémentaire d'un (1) an				
6.	Sac pour ordinateur portatif				
7.	Câble externe USB-C à RJ-45 (câble Ethernet)				
Sous-total		\$	\$	\$	
Total du prix ferme tout compris – volet 1 Aux fins d'évaluation seulement					\$

Élément de non-évaluation				
		Coût unitaire		
N°	Description	Première année	Deuxième année	Troisième année
1.	Pré-imagerie des ordinateurs portables			

Volet 2 : – Périphériques				
		Coût unitaire		
N°	Volet 2 – Périphériques	Première année	Deuxième année	Troisième année
1.	CLAVIER Kensington prenant en charge le français et l'anglais canadiens Interface USB			
2.	SOURIS Souris optique USB avec roulette de défilement Souris Sculpt comfort Bluetooth			
3.	Casques d'écoute SENNHEISER SC165 USB – double face			
4.	Haut-parleurs Creative Pebble 2.0			
5.	Spécifications d'affichage minimales standard de 24 po AFFICHAGE STANDARD – 24 PO Écran de 24 po FORMAT D'IMAGE 16:9 1920 x 1080 60 Hz PERFORMANCE DE L'ÉCRAN Rapport de contraste : 700:1 Luminosité : 200 cd/m ² Temps de réponse (moyen) : 12 ms			
6.	Spécifications d'affichage minimales standard de 24 po AFFICHAGE STANDARD – 24 PO Écran de 24 po FORMAT D'IMAGE 16:10 1920 x 1080 60 Hz PERFORMANCE DE L'ÉCRAN Rapport de contraste : 700:1 Luminosité : 200 cd/m ² Temps de réponse (moyen) : 12 ms			
	Sous-total	\$	\$	\$

Volet 2 : – Périphériques				
		Coût unitaire		
N°	Volet 2 – Périphériques	Première année	Deuxième année	Troisième année
	Total du prix ferme tout compris – volet 2 Aux fins d'évaluation seulement			\$